

SCEPTRES D'OR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2009

-ST GILLES CROIX DE VIE -

I- Fiche d'Identité

Nom de la commune	Nombre d'habitant	Département
ST GILLES CROIX DE VIE	7 500	Vendée

II- Thème du projet

Thème du projet
Réalisation d' une centrale électrique à partir de panneaux solaires photovoltaïques intégrés à la toiture de la « salle de sports de la Soudinière », cette dernière nécessitant d'importants travaux de réfection.

III- Description et intérêt du projet

Résumé du projet	Originalités
<p>Pour répondre aux objectifs nationaux de production d'énergies à partir de sources renouvelables, la Ville a saisi l'opportunité de réaliser une centrale électrique à partir de panneaux solaires photovoltaïques intégrés à la toiture (*) de la « salle de sports de la Soudinière », cette dernière nécessitant d'importants travaux de réfection.</p> <p>Avec plus de 1000 panneaux solaires sur une surface d'environ 1600m² pour une puissance crête théorique de 230 KWc et une production annuelle de 236000 KWh, cette centrale est sur le point de devenir l'une des plus importantes de la région.</p> <p>Par ailleurs, elle permettra d'éviter le rejet d'une quantité de CO² d'environ de 20 tonnes sur une année.</p> <p><i>(*) La Salle de la Soudinière dispose d'une toiture à deux versants d'un total de 1857m² inclinés à 15°.</i></p>	<p>La question de la création d'une centrale photovoltaïque sur le complexe sportif s'est posée à l'occasion du renouvellement de sa toiture dans le courant de l'année 2008.</p> <p>La ville a alors eu l'idée de faire appel à une société privée à qui elle louerait la toiture pour y installer des générateurs et produire de l'électricité. Cette location, se ferait par le biais d'un bail emphytéotique, à charge pour la société retenue de verser une redevance et de financer les études et les travaux de renforcement de la charpente ainsi que la couverture sud du bâtiment.</p> <p>L'intérêt de la collectivité était ainsi avéré car il ne lui restait qu'à financer la seule couverture Nord du bâtiment en mauvais état.</p>

IV- Réalisation :

Nature du projet	Avancement et temps de mise en œuvre	Photos	CD/DVD
<p>Il s'agit d'un dossier engagé par la Commune. Parmi les autres acteurs engagés, on peut citer la société de financement, Omnisolis, qui déléguera l'exploitation et la maintenance de la centrale à la société Omnielec.</p>	<p>Pour mener à bien ce projet, la Ville a lancé en novembre 2008 une consultation au niveau national et retenu un prestataire privé le 18 décembre. A l'issue des études administratives, techniques et financières réalisées par le titulaire, le projet s'est avéré viable.</p> <p>Les travaux de renforcement de la charpente ont débuté en juin 2009.</p> <p>Après ce renfort nécessité par la surcharge des panneaux (environ 12 à 14 kg par m²), la couverture du bâtiment en bac acier simple peau a été déposée et entièrement refaite à neuf en juillet 2009.</p> <p>Les panneaux solaires photovoltaïques ont été installés durant les mois d'août/septembre 2009.</p> <p>La réception des travaux est prévue en fin d'année 2009 et le raccordement au réseau EDF est programmé en janvier 2010.</p>	<p>Oui</p>	

V- Investissements :

Coût	Financement	Retombées locales	Actions de communication
<p>Coût global de l'opération hors centrale photovoltaïque : 206.217,52€ H.T</p> <p>Emprunts et fonds propres de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economiste de la construction : 10.000€ H.T - BET Structure : 2.250€ H.T - Diagnostic de la charpente : 3000€ H.T - Renforcement de la charpente : 82.030,80€ H.T - Couverture Nord : 106.716,72€ H.T - CT : 1.140,00€ H.T - SPS : 1.080,00€ H.T 	<p>L'investisseur (la société Omnisolis) remboursera à la Ville le renforcement de la charpente et les études attenantes à ce renforcement, soit 188.747,57€ H.T.</p> <p>Il se remboursera sur l'électricité produite revendue à ERDF. De plus, la société versera dans le cadre d'un bail emphytéotique de 20 ans une redevance annuelle à la collectivité : une part fixe de 3.750 € par an et une part variable de 2% du montant définitif de la production annuelle revendue à ERDF.</p>	<p>En terme d'emploi, on peut noter que les travaux de renforcement de la charpente ont été entrepris par une société locale.</p> <p>D'une façon générale, ce projet s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et localement, dans le cadre des chantiers prioritaires engagés par la Ville en matière de développement durable.</p> <p>Les élus soulignent « l'importance de l'implication des collectivités qui, en engageant ce genre de programme en faveur du développement durable, incitent les particuliers et les entreprises à faire de même ».</p> <p>Ainsi, deux commerces (l'établissement E. Leclerc avec 5300 m² pour 276 Kwatt « crête » et Monsieur Bricolage avec 1315 m² pour 83 Kwatt), venant de s'implanter récemment sur la commune, ont suivi cet exemple et ont fait le choix d'installer sur leur toiture plate une membrane amorphe avec revente de l'énergie à ERDF.</p>	<p>Des articles sont parus dans les différents numéros du magazine municipal de la Ville « Infos Ville » ainsi que dans la presse locale.</p>

Contact :

Mme ANGLADE

02 51 55 79 63 ; info@saintgillescroixdevie.fr